



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 27 SEPTEMBRE 2022 20H00

**Date de la convocation :** 23 septembre 2022

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Présents:** APPERT Annie, BENOIT Monique, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEU Muriel, LARDET Denis, RATTON Didier, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** BERNARD Stéphanie, GIBOT Alain, REVEL Grégory

**Pouvoirs :** BERNARD Stéphanie a donné pouvoir à BERRY Florence, GIBOT Alain a donné pouvoir à LARDET Denis

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** FEYEU Muriel

Procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022 : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 juillet dernier à mains levées avec 14 voix pour et 3 abstentions de personnes absentes lors du conseil

#### 1) Décisions modificatives n°4 au budget communal et n°1 au budget assainissement

M. le maire explique au conseil qu'il est nécessaire de faire quelques ajustements de virements de compte à compte afin, notamment de procéder aux amortissements

- Budget communal

DECISION MODIFICATIVE 4/2022				
SECTION FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
		752/042 loyers semcoda		1 600,00 €
		752/075 loyers		-1 600,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
16878/040 loyers semcoda	1 600,00 €			
10226 taxe aménagement	-1 600,00 €			
2315/178	-20 000,00 €			
2151/20212	20 000,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

- Budget assainissement

DECISION MODIFICATIVE 1/2022				
SECTION FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
6811/042	127 892,00 €	777/042		33231,00
		70613		40000,00
		70611		54661,00
	<b>TOTAL</b>	<b>127 892,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>127892,00</b>
SECTION INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
1391/040	33 231,00 €	28158/040		52711,00
2315/26	94 661,00 €	2813/040		75181,00
	<b>TOTAL</b>	<b>127 892,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>127892,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide :

- La décision modificative n°4 au budget communal ainsi qu'elle est présentée ci-dessus
- La décision modificative n°1 au budget assainissement ainsi qu'elle est présentée ci-dessus.

## 2) Passage à la M57

M. le maire explique que lors de sa séance du 28 juin dernier, le conseil municipal a validé le passage à la nomenclature M57 pour le budget communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Toutefois une nouvelle donnée fait qu'il est nécessaire d'avoir l'avis de la trésorerie avant de valider ce passage et cet avis doit être préalable au vote du conseil. Le trésorier a donc donné son avis favorable par courrier en date de ce jour pour le passage à la M57 simplifiée du budget communal au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le passage à la M57 simplifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 3) Tarifs de location de salles

M. le maire explique au conseil que la commune a été saisie d'une demande de location de la salle nord pour des séances de relaxation organisées par une auto-entreprise extérieure de Manziat. Aucun tarif n'existant pour ce type de location et le créneau demandé étant libre, M. le maire propose de retenir le tarif de 10 € de l'heure.

En parallèle, afin de faciliter le travail de gestion des factures, et des échanges avec la trésorerie de Bourg en Bresse, il propose de regrouper l'ensemble des tarifs en un seul tableau récapitulatif auquel s'ajoute le tarif proposé ce jour.

<b>BIBLIOTHÈQUE</b>	
Entreprise de Manziat	5€/ heure (mini. 3 heures)
Autoentreprise de Manziat (1)	

<b>GYMNASÉ</b>	
Manifestation sportive occasionnelle du territoire CC 100€/jour (Hors Territoire CC 200€/jour) caution 1000€	
Manifestation autre 3000€/jour caution 4500€	
Utilisation régulière (tarif à l'heure)	
Autoentreprise de Manziat (1)	5€ (mini. 3 heures)
Association sportive de Manziat ou de la communauté de communes	5€ (mini. 3 heures)
Association sportive hors communauté de communes	10€ (mini. 2 heures)
Gendarmerie de St Laurent S/S	5 €
<i>Lot de 10 jetons pour le chauffage 40€</i>	

<b>SALLE DES FÊTES</b>							
Salles	Tarif 1 Associations de Manziat (2)		Tarif 2 (Particuliers, CE et entreprises de Manziat)		Tarif 3 Extérieurs		caution
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Salle Sud + Hall + Préau	90 €	162 €	195 €	351 €	335 €	603 €	700 €
Salle Sud + Hall + Préau + Cuisine	120 €	216 €	270 €	486 €	470 €	846 €	200 €
Salle Centrale + Hall + Préau + Scène	140 €	252 €	290 €	522 €	490 €	882 €	000 €
Salle Centrale + Hall + Préau + Scène + Salle Nord	200 €	360 €	410 €	738 €	690 €	1 242 €	500 €
Salle Centrale + Hall + Préau + Scène + Cuisine	170 €	306 €	365 €	657 €	625 €	1 125 €	500 €
Salle Centrale + Hall + Préau + Scène + Cuisine + Salle Nord	230 €	414 €	485 €	873 €	825 €	1 485 €	2 000 €
Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène	200 €	360 €	410 €	738 €	690 €	1 242 €	700 €
Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène + Cuisine	230 €	414 €	485 €	873 €	825 €	1 485 €	2 200 €
Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène + Salle Nord	260 €	468 €	530 €	954 €	890 €	1 602 €	2 200 €
Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène + Salle Nord + Cuisine	290 €	522 €	605 €	1 089 €	1 025 €	1 845 €	2 700 €

Salle Nord	60 €	108 €	120 €	216 €	200 €	360 €	500 €
Sono	10 €	18 €	25 €	45 €	45 €	81 €	100 €
<i>Les jours supplémentaires seront facturés 80 % du tarif 1 jour</i>							
Tables rondes 3€/l'unité							
En cas de gratuité, forfait casse minimum 15€							
<b>Bal</b> (association de Manziat) Salle Sud & Centrale + Hall + Préau + Scène	1 jour 500€	2 jours 900€					caution 1700€
<b>Enterrement civil et/ou verre de l'amitié suite à un enterrement civil ou religieux</b>							
Salle sud et/ou centrale ou nord					Tarif		caution
cuisine et vaisselle					50 €		500 €
sono					75 €		500 €
					25 €		1 000 €
<b>Assemblée générale (association de Manziat)</b>							
Salle sud et/ou centrale ou nord					Tarif		caution
cuisine et vaisselle					0 €		voir ci-dessus
sono					30 €		500 €
					10 €		1 000 €
<b>Répétitions supplémentaires des concerts (des harmonies et chorale de Manziat)</b>							
location de la scène : été (mai à sept) 3€/heure - hiver (oct à avril) 6€/heure							
<b>Audition des élèves de l'école de musique JA/UM</b> Salle centrale (hors cuisine et sono) 70€ / mini 3 heures							
<b>Utilisation régulière (tarif à l'heure)</b>							
<b>Salle Nord</b>							
<b>Associations de Manziat</b>							
Tarif été (mai à sept)						3 €	
Tarif hiver (oct à avril)						6 €	
<b>Association des Paralysés de France</b>						4 €	
<b>Autoentreprise (1)</b>						10 €	
<b>Salle Centrale</b>							
Association Art n Danse						20 €	

(1) Accord préalable du conseil municipal obligatoire.

(2) La FNACA de Manziat bénéficiera du Tarif 1

GRATUITÉS	
BIBLIOTHEQUE Associations de Manziat	-
GYMNASSE Établissements scolaires de la communauté de communes	-
<b>SALLE DES FETES (hors cuisine)</b>	
Associations de Manziat : assemblée générale ordinaire / répétition Générale avant un spectacle	-
Écoles : Arbre de Noël (et répétitions)	-
Conscrits de Manziat : remise des cocardes des 10 ans / Banquet de la classe de l'année en cours	-
Dons du sang	-
Services de la Communauté de Communes ( OT, RAM...)	-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide :

- le tarif de 10 €/heure pour une auto-entreprise extérieure à Manziat ainsi que le tableau récapitulatif des tarifs de locations de salles ainsi qu'il est établi ci-dessus.

#### 4) Rapport annuel du délégué Saur

M. le maire explique au conseil que notre délégué, La SAUR nous a fait parvenir son rapport annuel dont chaque conseiller a reçu un exemplaire préalablement au conseil.

En parallèle, la police de l'eau nous a adressé un certain nombre d'observations, transmises pour traitement à la SAUR. Cette dernière a présenté en mairie les réponses à ces questionnements et celles-ci seront adressées à la police de l'eau.

Le RPQS issu des éléments contenus dans le rapport et de la validation de la police de l'eau suite aux réponses aux questionnements fera l'objet d'une validation lors d'un prochain conseil.

Ce point ne donne pas lieu à vote et est présenté pour simple information et débat.

## **5) RPQS Syndicat Eau Potable Saône Veyle Reyssouze**

M. le maire explique au conseil que le syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze a approuvé lors de son conseil du 28 juin 2022 le RPQS d'eau potable pour l'exercice 2021.

Chaque commune membre du syndicat doit débattre de ce rapport qui a été adressé aux conseillers municipaux préalablement au présent conseil.

Ce point ne donne pas lieu à vote et est présenté pour simple information et débat.

## **6) Point sur l'évolution des énergies**

M. le maire explique au conseil que suite à l'annonce des augmentations du coût des énergies, il a été pris contact avec le S.I.E.A., la commune appartenant à un groupement de commandes pour l'électricité et le gaz.

Un tableau récapitulatif des dépenses par bâtiment depuis 2018 est présenté aux conseillers.

Jusqu'à la fin de l'année 2022, le montant des dépenses relatives à l'électricité sera stable par rapport à 2021.

Le S.I.E.A. est en renégociation concernant le coût de l'électricité et une hausse de 15% pour les dépenses de l'éclairage public est d'ores et déjà annoncée, concernant les dépenses pour les bâtiments, l'impact de l'augmentation n'est à ce jour pas connue.

En ce qui concerne le marché du gaz, une consultation a été lancée par le S.I.E.A. et courant novembre, la commune devrait être fixée.

D'ores et déjà une augmentation est prévisible tant en ce qui concerne l'électricité que le gaz, c'est pourquoi, la commune prendra toutes les mesures afin d'alléger au maximum son impact sur les dépenses de fonctionnement, notamment maintien d'une température à 19° dans les bâtiments publics (uniquement lorsque ceux-ci sont occupés), des illuminations de Noël minimalistes. Concernant l'éclairage public, les conseillers municipaux proposent de reculer d'une heure l'éclairage du matin en passant de 5h (heure actuelle) à 6h pour la mise en route.

Ce point ne donne pas lieu à vote et est présenté pour simple information et débat.

## **7) Haies bocagères**

M. le maire expose au conseil que la commune a un projet de plantation de haies champêtres sur des terrains communaux dans le but de créer des corridors écologiques, comme il en existe déjà à réaliser au cours de l'hiver 2022/2023. Ce projet se réalisera en partenariat avec la MFR de Bâgé-le-Châtel permettant ainsi aux élèves de cet établissement de bénéficier d'un cas pratique.

Au total 431 mètres linéaires à planter répartis comme suit :

- 85 m Chemin de la Verpillière
- 90 m à Chassagne (vers le stade de foot)
- 46 m en linéaire sur l'arrière de la salle des fêtes ainsi que 6 haies de forme courbe représentant une longueur totale de 90 m

Ce projet peut bénéficier d'une subvention du département de l'Ain à hauteur de 80%.

Pour ce projet, la commune a missionné le service Missions Haies de l'Union des forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes, afin de monter le dossier de demande de subvention, de choisir les essences des arbres et arbustes adaptées à notre environnement, et suivre le chantier.

Le coût de ce projet s'élève à 6 438.00 € le montant de la subvention demandé s'élève à 5 151.95 € soit un reste à charge pour la commune en fonds propres de 1 247.05 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

- valide les opérations ainsi que leurs montants hors taxes
- autorise M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subvention afin de solliciter l'aide du Conseil Départemental

- à signer toute convention nécessaire au partenariat avec la M.F.R. de Bâgé-le-Châtel pour la réalisation de ce chantier.

## **8) Inclusion numérique**

La C.A.F., dans un objectif global d'accès aux droits et de réduction de la fracture numérique pour une meilleure inclusion des publics, souhaite continuer de participer à l'amélioration de l'accompagnement des allocataires et des familles dans leurs besoins numériques quotidiens. Pour cela, elle a lancé un appel à projet « Inclusion numérique et Accès aux droits » auquel la commune a souhaité participer. En effet, depuis plusieurs années, la commune met à disposition de ses habitants des ateliers informatiques afin de permettre à ces derniers de disposer d'un accès à l'informatique et aux pratiques internet de plus en plus développées. Cependant le matériel utilisé est vieillissant, et il aurait besoin d'être renouvelé.

M. le maire explique au conseil que la commune souhaite demander une subvention (pouvant aller jusqu'à 80%) pour financer cet investissement nécessaire au bon fonctionnement de ce service de proximité. En parallèle et en complément des ateliers proposés par la commune, une convention a été signée avec le S.I.E.A pour la mise à disposition d'un conseiller numérique qui propose des permanences hebdomadaires. Le dossier de demande de subvention ne portera que sur l'investissement du matériel, la commune conservant à sa charge tous les frais annexes et récurrents (fluides de la mise à disposition de la salle, abonnement internet, coût de la convention avec le S.I.E.A.....).

Le coût de cet investissement s'élève à 6 749.00 €, le montant de la subvention demandée s'élève à 5 399.00 € .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité :

- valide les opérations ainsi que leurs montants toutes taxes comprises
- autorise M. le maire à déposer des dossiers de demandes de subvention afin de solliciter l'aide de la C.A.F.

## **Divers**

. M. le maire s'est rendu à la cérémonie de présentation du nouveau prêtre à Feillens le 4 août.

. La cérémonie de l'envol du Maréchal De Lattre aura lieu le 17 octobre prochain à 17h, M. le maire invite tous les conseillers municipaux à y participer.

. De nouvelles incivilités relatives au brulage des déchets ont eu lieu, un article paraîtra dans le prochain Manziat Infos afin de rappeler les règles. M. le maire rappelle que ces incivilités sont passibles d'une amende dont le montant est fixé par le tribunal

. Malgré les rappels déjà fait, il y a encore des dégradations des voiries par les engins des agriculteurs/maraichers. Des photos sont projetées au conseil municipal. M. le maire donne lecture d'un courrier qui sera adressé aux maraichers, l'ensemble des conseillers municipaux approuve cette démarche ainsi que la teneur du courrier.

. le salon des maires aura lieu à Bourg en Bresse le 07 octobre, les conseillers qui souhaitent y participer sont invités à se rapprocher de la directrice générale des services pour leur inscription.

## **Assemblées générales :**

- Société de Chasse : 02 août – M. le maire n'a pu se rendre à l'assemblée générale et s'en est excusé auprès de l'association. Toutefois, il précise que le président est une personne précieuse, très impliqué sur les points qui concerne la sécurité et la vigilance lors des battues.
- Badmington : 09 septembre 09/09 : Assemblée générale repoussée à une date non connue à ce jour
- Tennis : 10 septembre - M. le maire et N. Chambard. Bilan satisfaisant de cette année.

- Chorale Bouche à Oreille : 15 septembre – N. Chambard. Bilan déficitaire cette année mais cela est dû en grande partie aux cotisations versées pendant la période COVID et qui n'ont pas été redemandées et les entrées moindres pour leur concert. En projet pour cette année des concerts (dont Mâcon et sur Manziat la participation des loups chantants des papillons blancs), l'animation de Noël, la brocante, et l'organisation de la fête de la musique. Aucun changement dans le bureau
- OGEC : 27 septembre 27/09 – N. Chambard. Inauguration de la fresque de l'école privée avec projection d'un film. En prévision la fête de Noël, le goûter, des ventes à emporter. Une modification du bureau à venir.

### **CCBS :**

. commission petite enfance/solidarité : 6 septembre – E. Fayard : 6/09 : Présentation de la convention territoriale de la CAF et de la convention territoriale de gestion qui a conduit la commission à choisir 4 axes de thématiques de travail : enfance/jeunesse – aide à la parentalité – seniors – accès au droit et inclusion numérique.

### **Comptes rendus des commissions :**

#### **Commission finances :**

La commission s'est réunie le 20 septembre afin de faire un point sur les recettes et dépenses et la prévision financière des travaux de la RD 933. A l'issue de cette réunion, la directrice générale des services et M. Perret, conseiller aux décideurs locaux se sont rencontrés pour évoquer les différents scénarios de financement possibles de ces travaux. A ce jour, aucun emprunt n'est envisagé, mais la finalisation de cette étude se fera lors de la clôture de l'exercice financier 2021.

#### **Commission assainissement environnement :**

. N. Chambard (référente des chemins de randonnée à la CCBS) organisera avec la commission environnement une sortie afin de voir où en est le balisage actuel.  
. Ventes peupliers : l'entreprise Sylcobois a procédé à l'arrachage et au broyage de peupliers qui n'avaient pas été entretenus et risquaient de mourir. Des photos sont présentées aux conseillers municipaux sur l'ampleur du chantier.

#### **Commission Bâtiments :**

. mairie : un devis a été demandé afin de changer les luminaires en LED en prévision du budget 2023  
. école : la peinture a été refaite dans les toilettes primaires extérieurs et une classe au 1<sup>er</sup> étage par J.L.Boyat en août  
. MAM : phase de finalisation des travaux. Une date sera fixée prochainement pour une visite du bâtiment par le conseil  
. salle des fêtes : un devis de nettoyage du circuit de chauffage (obligatoire) a été établi par l'entreprise Deschamps pour 3788 € HT  
. antenne relais téléphonique : une réunion a eu lieu fin août pour analyser les sites d'implantation possibles, le 6 octobre, un survol de drone sur ces sites sera effectué

**Commission urbanisme** : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

#### **Commission PLUI :**

Un retour a été fait mi-septembre de la vérification et la mise à jour des emplacements réservés de la commune.

Réunion COPIL du 20 septembre : présentation du calendrier prévisionnel et analyse de la compatibilité du projet PLUI avec le SCOT approuvé en juillet 2022.

134 prescriptions ou recommandations ont été analysés pour adoption ou non.

Concernant les surfaces constructibles, un nouvel effort a été demandé aux communes en juillet.

Pour Manziat, c'est la zone d'activité économique qui est réduite de 6800 m<sup>2</sup>. A la date de la réunion deux communes refusent toujours de participer à la réduction de surfaces.

Le président de la CCBS a insisté sur le fait que toutes les communes doivent faire un effort. Il reste aussi 3ha de surface habitat en trop pour la surface activité économique, la demande est de 47 ha pour un maximum autorisé par le SCOT de 43.3 ha.

Concernant le zonage habitant, il nous est demandé de prioriser les différents secteurs à bâtir en deux temps 2022/2028 et 2029/2035.

### **Commission communication :**

. réunion associations fête patronale : 7 septembre – M. le maire, S. Bernard, N. Chambard. Le FMC s'est porté volontaire pour reprendre cet évènement, sous une forme différente (détails à venir), le tennis lui assurera le concours de pétanque organisé le lendemain. Merci à eux et à toutes les associations d'avoir répondu présentes à cette réunion.

. le prochain manziat infos paraîtra en octobre.

### **Commission manifestations :**

. spectacle : 8 octobre – les conseillers municipaux installeront les chaises dès 11h.

. décorations de Noël : les conseillers municipaux décident que cette année, suite à l'augmentation du coût des énergies, il ne sera pas procéder à l'illumination de la commune comme cela était le cas ces dernières années. La commission décors de Noël se réunira début octobre.

### **Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :**

. accueil nouvelle directrice – M. le maire, N. Chambard, V. Huth et Laetitia Pichon Thomasson (nouvelle directrice) se sont réunies mi-septembre en présence des institutrices et des ATSEM afin de faire un tour d'horizon de l'organisation et de la collaboration avec la mairie, mais également de faire un point sur le planning de ménage (moins contraignant qu'en période de COVID).

. réunion conscrits pour bal 09 septembre : M. le maire, N. Chambard, l'ensemble des organisateurs et des parents (en charge de la sécurité) étaient présents, ainsi qu'un représentant de la gendarmerie pour faire un point sur le bal à venir.

M. le maire, et N. Chambard tiennent à souligner que l'ensemble des règles ont été scrupuleusement respectées. Le bal est une réussite pour tous.

. ccas 21/09 : Les points abordés : opération brioche (8 octobre), banquet et préparation des colis de Noël

. inauguration fresque école privée : ce jour, plusieurs conseillers étaient présents à cette inauguration, la fresque est une belle réalisation

. restaurant scolaire : début septembre, M. le maire a adressé à l'ensemble des parents des écoles publique et privée un courrier les appelant à se mobiliser afin d'aider les bénévoles du restaurant scolaire (à ce jour il ne reste que 5 personnes).

. cours informatiques : une air box a été commandée et sera installée début octobre afin de faciliter l'accès internet. Elle pourra également servir ponctuellement aux pompiers lors de leurs formations. Un flash info a été distribué ce week-end annonçant la reprise des cours, une réunion d'information est organisée le 11 octobre en mairie.

### **Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :**

#### Voirie :

Le reprofilage de l'Impasse de Chavanaz est terminé, cette première phase de travaux sera suivie finalisée au printemps.

Les travaux de la RD 1 sont en cours.

Le département a procédé au renouvellement de la bande de roulement, M. le maire demande à l'adjoint à la voirie de se mettre en rapport avec eux pour ce qui concerne le marquage au sol. Une commission est prévue ce 4 octobre afin de présenter le dossier de consultation des travaux de réhabilitation de la RD 933/RD1.

Un renforcement d'un poteau EDF Rue de la Sozaye a été réalisé ce jour par l'entreprise De Gata.

Eclairage public : une tournée des membres de la commission sera programmée prochainement pour recenser les dysfonctionnement de l'éclairage public (ampoules abîmées...)

Jury du fleurissement : Le 30 juillet, le jury du fleurissement dans le cadre de la participation de la commune au concours en vue de l'attribution de la 1<sup>ère</sup> fleur s'est bien déroulée. M. le maire, M. Catherin, J. Musy, et V. Huth étaient présents. M. le maire remercie les bénévoles, les agents pour leur travail sur le terrain, et V. Huth pour la préparation du dossier de présentation. Malgré l'interdiction d'arrosage imposée par la préfecture, les membres du jury ont pu apprécier notre commune. Ils doivent se retrouver pour délibérer et nous devrions connaître les résultats d'ici la fin de l'année. M. le maire précise que l'essentiel est de participer.

En parallèle deux habitants participent aux concours des maisons fleuries.

### **Questions diverses**

(Séance levée à 23h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,